

Central Reserve Police Force (CRPF) (Force de police centrale de réserve)

Année de création : 1939

Ministère de tutelle : Ministère de l'Intérieur

Adresse du siège central : Direction générale, CRPF HQ, Block No.1,
CGO Complex, Lodhi Road, New Delhi-110003, Inde



Site web des Forces de police armées centrales :

<https://www.mha.gov.in/en/about-us/central-armed-police-forces>

Site web de la CRPF : <https://crpf.gov.in/Index>



Histoire

La CRPF est la première force de police centrale¹ chargée de maintenir la sécurité intérieure de l'Inde. Créée en 1939, elle est l'une des plus anciennes forces paramilitaires (ou armée) centrales. Sa formation a été une réponse à l'escalade des troubles politiques et de l'agitation au sein de l'État princier de l'Inde, encouragée par la résolution de Madras, du comité du Congrès de l'Inde en 1936. Après l'indépendance, le 28 décembre 1949, l'organisation a été modifiée par une loi du Parlement, et cette force a été baptisée "Central Reserve Police Force" (CRPF).

Dès 1950, la CRPF a joué un rôle prépondérant dans la construction et le maintien de l'ordre au sein de l'Inde unifiée.

¹ Centrale, au sens où elle dépend de l'échelon central, et non d'un Etat fédéré.

En 1959, au lendemain de l'indépendance de l'Inde, la force a eu pour mission de sauvegarder les frontières, lutter contre les infiltrations et les crimes transfrontaliers. En 1962, l'action la CRPF a été marqué par les batailles frontalières avec la Chine et le maintien de la paix au Sri Lanka. Au cours des conflits indo-pakistanaïes de 1965 et 1971, la CRPF a constitué une force d'appui au profit de l'armée indienne.

Ces dernières années, la CRPF s'est engagée en opérations extérieures en Haïti, en Namibie, en Somalie, aux Maldives, au Kosovo et au Liberia pour des missions d'ordre public aux côtés de la force de maintien de la paix des Nations unies.



Organisation

La CRPF est la plus grande force armée, dite paramilitaire, de l'Inde, placée sous la tutelle du ministère de l'intérieur (MHA). Elle est principalement chargée de la sécurité intérieure, de la contre-insurrection et de l'assistance aux forces de police des États.

La CRPF opère dans toute l'Inde avec une organisation régionale bien structurée, assurant un commandement, un contrôle et un déploiement efficaces. Elle est divisée en zones, secteurs et rangs, couvrant différentes zones géographiques et opérationnelles. Chaque zone, dirigée par un inspecteur général (IG), est responsable de la coordination des opérations pour plusieurs États. Aux fins de bonne gestion, la zone est divisée en secteurs, qui sont à leur tour divisés en rangs, en charge du contrôle du terrain. Les rangs contrôlent plusieurs bataillons.

Administration de la CRPF

Cette hiérarchie structurée vise à faciliter l'engagement de la CRPF dans les missions de maintien de l'ordre et de réponse aux catastrophes humaines et naturelles, dans toute l'Inde.

La CRPF est dirigée par le directeur général (DG) assisté par les directeurs généraux spéciaux (DGS) et les directeurs généraux supplémentaires (DGS) pour différentes fonctions opérationnelles et administratives ;

Découpage territorial

Les zones : la CRPF est divisée en trois zones afin d'améliorer le commandement et le contrôle. Il s'agit de la zone centrale (Prayagraj, Uttar Pradesh), de la zone Jammu & Kashmir (Jammu), et de la zone Nord-Est (Guwahati, Assam). Chaque zone est dirigée par un directeur général additionnel (ADG) ;

Les secteurs : sous l'autorité de chaque secteur se trouvent des rangs, dirigés par des inspecteurs généraux adjoints (DIG), chaque rang contrôlant plusieurs bataillons ;

Le bataillon est l'unité opérationnelle de base de la CPRF. Composé d'environ 1 200 paramilitaires, chaque bataillon est dirigé par un commandant. La CRPF en compte plus de 246, ce qui représente environ 300 000 personnels.

- Bataillons de service général - pour la sécurité intérieure et l'application de la loi ;
- Force d'action rapide (RAF) - spécialisée dans le rétablissement de l'ordre ;
- *Commando Battalions for Resolute Action* (CoBRA) - spécialisé dans la guerre de la jungle et les opérations anti-Naxal² ;
- Bataillons Mahila - Unités exclusivement féminines chargées de gérer certaines situations en matière de maintien de l'ordre ;
- Bataillons de transmissions - pour les communications et le soutien informatique ;
- Groupes de service spécial - pour les opérations à haut risque.

Par ailleurs, la CRPF dispose de :

- **Établissements de formation** : plusieurs académies de formation à travers l'Inde, notamment la *CRPF Academy*, à Gurugram (officiers supérieurs), la *Jungle Warfare School*, à Belgaum (contre-ingérence) et la *Internal Security Academy*, à Mount Abu (lutte contre le terrorisme).
- **Unités spécialisées** : *VIP Security Wing* (protection des personnalités), *Parliament Duty Group* (PDG) protection du Parlement indien, *Disaster Response Units* (assistance en cas d'inondation, de tremblement de terre et d'autres situations d'urgence).



Missions

La mission première de la CRPF est d'assurer la sécurité intérieure, le maintien de l'ordre et l'intégrité nationale, et plus précisément :

- Contrôle des foules et répression des émeutes ;
- Opérations de contre-militantisme et de contre-insurrection ;
- Lutte contre l'extrémisme maoïste ;
- Coordination des dispositifs de sécurité à grande échelle, en particulier lors des élections dans les zones touchées par des troubles ;
- Protection des VIP et sécurisation des installations vitales ;
- Appui aux forces armées en temps de guerre ;
- Participation aux missions de maintien de la paix des Nations unies ;
- Opérations de sauvetage et de secours lors de catastrophes naturelles.

² La rébellion dite « naxalite » est une insurrection maoïste contre le gouvernement indien, du nom de Naxalbari, un village du Bengale occidental, d'où est partie l'insurrection dans les années 1960.



Principaux équipements

Fusils INSAS, AK-47 et AK-103, SIG Sauer 716, Tavor X95, pistolets-mitrailleurs MP5, Heckler & Koch UMP, Dragnov SVD, Barrett M95, INSAS LMG, PKM, pistolets et armes de poing, équipements de protection, grenades, explosifs, équipements anti-émeute, véhicules et équipement de mobilité, équipements de communication et de surveillance.

